

Circulaire interministérielle SG n°2010-255 du 9 juillet 2010 relative à la mise en oeuvre du plan « canicule »

09/07/2010

Date d'application : immédiate.

Références :

Circulaire interministérielle DGS/DUS/UAR n°2010-175 du 28 mai 2010 relative aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2010 du plan national « canicule » et à l'organisation de la permanence des soins propre à la période estivale ;

Décret n°2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'État dans le département, dans la zone de défense et dans la région avec l'agence régionale de santé pour l'application des articles L. 1435-1, L. 1435-2 et L. 1435-7 du code de la santé publique.

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF

Source : BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2010/7 du 15 août 2010